

Déclaration de tir de nuit du sanglier

Conformément à l'arrêté 2017-DDT-SERAF-UFC N°12 du 19 février 2017 je vous déclare mon intention de réaliser des tirs de nuit du sanglier du 17 février au 14 avril 2018.

Déclarant (Adjudicataire)

Nom : **COLOSIO**
Prénom : **Raphaël**
Adresse : 6, boucle des artisans
Tél : 06 58 64 22 15
Courriel : chasse.rodput@yahoo.com

Territoire d'intervention

Déclare le tir de nuit du sanglier sur les territoires désignés ci-dessous.

- Commune de Rodemack lot 4
- Commune de Puttelange-les-Thionville lot 4

Délégués-tireurs

Pour réaliser les tirs de destruction je donne délégations aux personnes suivantes :

M. Jean-Jacques TRITZ demeurant 29, rue des peupliers	57570 Gavisse (Garde-chasse particulier)
Mlle Valérie GHANINE demeurant 300d, route de Thionville	L- 5884 Luxembourg (Partenaire)
M. Philippe CLEMENT demeurant 2, rue St-Jean	57570 Basse-Rentgen (Partenaire)
M. Guy MARLOYE demeurant 1, rue des sports	L-5774 Weiller la Tour (partenaire)
M. François LUCIANI demeurant 14, Kraitzheck	L-3878 Schiffflange (partenaire)
M. Ludovic LEROY demeurant 45, rue de la fontaine	57570 Beyren Les Sierck

Fait à Cattenom le 17 février 2018



Signature du déclarant :

Copie : M. le maire de Rodemack
M. le maire de Puttelange-les-Thionville
ONCFS
ONF